

Création de l'Association de la sépulture musulmane au Québec

Afin de répondre au besoin d'un cimetière digne pour les musulmans au Québec, un organisme de sauvegarde du patrimoine funéraire musulman a été créé le 25 octobre 2014. Les membres fondateurs sont Hadjira Belkacem, présidente, Reda Bixi, vice-président, ainsi que Hakim Bouisri, Geneviève Arguin, Seddiki Bousmaha, Najoua Ouamalich et Miriam Moreno-Juèarez. De plus, il nous fait plaisir d'annoncer que L'Association de la sépulture musulmane au Québec est membre associé de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà depuis le 6 décembre dernier.

L'association a pour mission de promouvoir la création de cimetières musulmans au Québec, puisqu'il n'en existe qu'un seul. Il est situé à Laval, alors que la majorité de la population musulmane réside à Montréal. La localisation et surtout l'entretien de ce lieu de sépultures ne répondent plus aux besoins criants de la communauté. L'association cherche donc à acquérir des terrains à prix abordables. En outre, l'association compte impliquer des individus, des familles, des associations et les autorités pour offrir des services d'entraide aux familles en deuil. L'association se dotera aussi d'un service culturel de sensibilisation et d'éducation par le biais de conférences et d'ateliers.

Voici les deux premiers événements organisés par l'association :

- le 18 avril, conférence de Reda Bixi, intitulée *L'homme devant la mort, oser y penser!*;
- le 7 juin, inauguration du premier carré musulman au Cimetière de Laval de Magnus Poirier.

Pour connaître leurs activités, vous êtes invités à suivre l'Association de la sépulture musulmane au Québec sur Facebook

Rétrospective de photographies traditionnelles : Anges et statuaires centricois... découvrir la beauté de l'art funéraire

Jusqu'au 30 avril, à la bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot de Victoriaville, l'intervenante culturelle et animatrice Nancy Shaink expose des photographies prises au Centre-du-Québec, qui présentent la beauté de l'art funéraire centricois (anges, détails de statuaires, statues). Il s'agit d'une rétrospective discrète de ses premières années d'exploration des cimetières, dans laquelle l'artiste immortalise ses trouvailles avec un appareil argentique. Nancy Shaink sera présente occasionnellement sur les lieux de l'exposition.

Pour plus d'informations sur l'exposition ou pour connaître son offre de conférences et de visites guidées du patrimoine centricois, contactez l'artiste sur la page Facebook « Les animations de Nancy ».

La Fête des morts : quand Haïti rencontre le Mexique

L'achalandage à la Fête des morts a triplé depuis sa première édition en 2011. En effet, ce sont près de 500 personnes qui y ont assisté. Les deux pays à l'honneur cette année étaient le Mexique et Haïti, où c'est la coutume de souligner la mort et les défunts de façon festive et de confectionner des autels dédiés aux morts. Il était particulièrement intéressant de voir les similarités entre les deux types d'autels. Les visiteurs ont d'ailleurs eu l'occasion de les observer côte à côte. Alors que Mariana Castellanos, initiatrice de la Fête des morts, expliquait la signification de l'autel des morts mexicain, Franz Voltaire, directeur du Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), présentait l'autel haïtien.

La planification de l'édition 2015 est maintenant en cours. N'hésitez pas à faire part de vos commentaires et propositions à l'adresse infolafetedesmorts@gmail.com.

La Fédération Écomusée de l'Au-Delà terminera sa 3^e collecte de fonds le 31 mars 2015

Participez à bâtir le Fonds de dotation perpétuel pour le patrimoine funéraire du Québec. Ce fonds est administré par la Fondation du Grand Montréal, et bénéficie du programme de subvention de contrepartie Mécénat Placements Culture, administré par le Conseil des arts et des lettres du Québec. Le programme accordera une subvention de contrepartie de 3 \$ pour chaque dollar reçu.

Le Québec possède plus de 2 500 cimetières et lieux de sépulture, dont la vaste majorité est menacée de déshérence. N'hésitez pas à nous contacter au 514-528-8826 pour en savoir davantage sur le programme, les modalités de paiement et les reçus pour fins fiscales. Merci de participer au Fonds de dotation d'ici le 31 mars.

Assemblée générale annuelle de la Fédération

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération aura lieu le 18 avril de 13h15 à 16h au Musée des religions du monde à Nicolet (900 boul. Louis Fréchette). Il sera question du projet d'une consultation populaire sur l'avenir des services funéraires et des cimetières. Pour devenir membre, nous contacter au 514-528-8826.

Forum sur le patrimoine archéologique sur le mont Royal

Un important forum public, organisé par Les Amis de la montagne, a eu lieu le 27 janvier dernier. Il a été question de la protection et de la mise en valeur du patrimoine archéologique se trouvant sur les domaines institutionnels de la montagne et de l'absence de pouvoir des paliers gouvernementaux pour protéger et mettre en valeur ce précieux patrimoine, particulièrement dans la plaine du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, où des fouilles récentes ont mis au jour des vestiges archéologiques d'intérêt historique et préhistorique.

Les deux conférences avaient pour thème *Le patrimoine archéologique préhistorique du mont Royal*, l'une donnée par Adrian Burke, archéologue et professeur au département d'anthropologie de l'Université de Montréal, et l'autre offerte par Theresa Gabos, étudiante à la maîtrise au même département. S'en suivit une table ronde sur la mise en valeur du patrimoine archéologique du mont Royal et les enjeux de protection.

Les participants se sont demandé si, en vertu de la nouvelle loi sur le patrimoine culturel, qui permet d'identifier des paysages culturels patrimoniaux, la Ville de Montréal pouvait se doter d'outils réglementaires lui permettant d'exercer un contrôle sur le développement de la plaine du cimetière, notamment.

VEILLE MÉDIATIQUE SPÉCIALE : le projet de loi 83, nouveaux rites et débats

Par Jean Décarie, urbaniste

Le journal *Métro* publiait le 23 octobre un article de Valérie Lessard sur « *L'industrie de la mort au Québec en pleine mutation* ». L'arrivée de la génération des 'boomers' dans le marché funéraire bouscule l'industrie par l'augmentation du nombre de décès, qui de 60 000 passera à 100 000 par année en 2043 – après avoir dépassé les naissances dès 2034 – mais aussi par le changement dans les rites dû à leur rejet de la religion et donc dans les services funéraires, qui se diversifient et même diminuent en importance. Selon l'Association des évêques catholiques, seuls 23 000 funérailles ont été célébrées sur ces 60 000 décès, à peine le tiers. Mais aussi, la crémation touche 50 % des décès au Québec et 80 % dans les centres urbains, ce qui diminue l'embaumement, une pratique surtout nord-américaine, et inquiète la Corporation des Thanatologues comme on le verra ci-après.

Dans le domaine funéraire, c'est sans doute la lettre de Valérie Garneau, présidente de la Corporation des thanatologues du Québec, parue dans *Le Devoir* du 17 novembre sous le titre « Industrie funéraire : tout n'est pas permis », qui constitue l'évènement le plus médiatisé de la saison. Dans cette lettre, adressée au ministre Gaéтан Barrette, Mme Garneau lui demande de revoir le projet de loi déposé il y a deux ans en vue d'actualiser les activités funéraires. L'argumentaire de la lettre reprenait plusieurs éléments de ce projet de loi et faisait état de l'évolution des mœurs et des rites funéraires, en particulier les nouvelles technologies de communication et l'incinération, pratiquée dans 70 % des cas. Cette évolution rend l'exercice de la thanatologie de plus en plus difficile, surtout avec l'arrivée du *papy boom*. Mentionnons également l'abandon des urnes dans les salons funéraires, les diverses façons de disperser les cendres, la mise en scène des défunts, les *funeral selfies* sur le Web, les funérailles au rabais offerts sur Internet et sans service professionnel - comme la facilité d'obtenir un permis -, et enfin le déclin des cimetières eux-mêmes. C'est le *far west* funéraire, lance madame Garneau, qui représente environ 500 professionnels du secteur. Il est urgent de revoir une loi moyenâgeuse, non retouchée depuis quarante ans.

Dans la même édition, l'excellent article du journaliste Philippe Orfali, intitulée « La thanatologie dans les limbes », portait sur la lettre de Valérie Garneau. Et le lendemain 18 novembre, Josée Boileau signait, toujours dans *Le Devoir*, un éditorial inspiré de la lettre de madame Garneau. Sous le titre « La mort en trop », il rappelait les travaux de chercheuses en anthropologie, présentés à l'ACFAS il y a quelques années, sur les effets des changements dans les rituels pour les entreprises funéraires. L'auteure élargit même ces effets sur l'ensemble de la société. De plus, elle souligne l'urgence de relancer le projet de loi qui, selon elle, comblait les plus graves lacunes de la loi de 1974, en commençant par le contrôle des dérives commerciales que le contexte actuel autorise.

La réponse du ministre Barrette ne s'est pas fait attendre. Le 20 novembre, à la sortie du caucus libéral, il réplique, en présence de journalistes, dont Marco Bélair-Cirino, qui en tirera un article dans *Le Devoir* du 20 novembre, paru sous le titre « Barrette veut revoir l'encadrement ». Le ministre entend mettre l'industrie au pas en révisant toute la réglementation. « Je ne sais pas si 'ressusciter' est le terme approprié », a-t-il dit. Il compte redonner vie au projet de loi 83, pas seulement pour l'adapter à l'évolution des mœurs, mais aussi pour assurer tant la protection de la santé que le respect de la dignité des défunts et des familles.

Dans la même édition paraissait la réponse d'Alain Tremblay (« La réaction émotive et corporatiste des thanatologues »), de la Fédération Écomusée de l'Au-delà. La fédération réclame aussi depuis longtemps une révision des lois encadrant le domaine funéraire, pour des raisons de protection du patrimoine comme du consommateur, « mais pas au point d'empêcher l'éclosion de nouveaux rituels ». La crémation, autorisée par le Vatican depuis 1964, serait même un bienfait pour l'environnement. Cette question dépasse le problème marginal des urnes abandonnées et de la dispersion des cendres, laquelle est tout aussi digne que l'inhumation au cimetière, où aucun espace ne leur est réservé. Alain Tremblay déplore que les professionnels de l'industrie soient les seuls à avoir été consultés lors de l'élaboration du projet de loi en 2012. À cette occasion, ils ont réclamé le contrôle du secteur. Tremblay propose d'organiser une consultation populaire élargie et il invite la Corporation à y participer. (Mentionnons qu'une rencontre a d'ailleurs eu lieu dans les semaines suivantes)

Enfin, le 4 décembre, dans une lettre au *Devoir*, Jocelyne Dallaire-Légaré, présidente d'Alfred Dallaire Memoria, trouvait elle aussi que « La corporation des thanatologues en avait fumé du bon ! ». Selon elle, celle-ci soulève de faux problèmes, alors que le professionnalisme et l'intégrité des maisons funéraires au Québec sont une garantie contre des dérapages. Elle cite en exemple la maison Memoria, une PME familiale depuis quatre générations, la seule à Montréal à avoir reçu la certification du Green Burial Council. En fait, les problèmes viendraient de compagnies américaines, aux noms francophones, qui vendent des assurances de frais funéraires présentées comme des pré-arrangements et pouvant, selon l'actuaire Jean-Louis Gauvin, coûter quatre fois plus cher que la normale. La CTQ devrait donc s'attaquer à cette intrusion dans l'intérêt de tous **plutôt que** de ses seuls membres, à l'avantage de qui elle demande à l'État de voter des lois coercitives.

« Faut-il municipaliser les cimetières ? », c'est le titre d'un article d'Yves Hébert paru le 22 octobre dans le journal *Le Placoteux de Kamouraska*, qui rapportait que la fabrique de Berthier-sur-Mer avait lancé un avis de recherche pour trouver les descendants de 32 défunts dont les pierres tombales étaient abandonnées. N'ayant pas eu de réponse des concessionnaires, « responsables » des pierres tombales, celles-ci furent enlevées et jetées, un geste qui rappelle que 150 monuments avaient été remisés à l'Islet en 2011. Selon Gino Cloutier, de l'Association des cimetières catholiques du Québec, la conservation du patrimoine funéraire est la responsabilité des fabriques. À cette fin, il les invite à créer un Fonds patrimonial et à sensibiliser la population. Mais M. Cloutier s'oppose à la municipalisation des cimetières, proposée lors du colloque de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà, tenu en novembre 2013. Jean Simard, membre de la Société québécoise d'ethnologie, soutient en effet que le cimetière doit être considéré comme un patrimoine commun appartenant à tous, un bien public qui devrait donc relever des pouvoirs publics, comme patrimoine, mais aussi comme service.

Le 22 octobre, le site Smithsonian.com publiait un article de Lanee Lee, 'World's Most Beautiful Cemeteries, a Visit that Illuminates More than Just Mortality', à propos du blogue de Loren Rhoads, 'CemeteryTravel.com'. Cet article nous conduit du cimetière du Père-Lachaise à Paris au cimetière Mount Koya au Japon, en passant par le Wavely Cemetery de Sydney en Australie. C'est le premier de huit articles que l'on peut découvrir sur ce site.

« Des urnes écologiques pour Alfred Dallaire MEMORIA » est un article paru dans *L'Express d'Outremont* le 23 octobre. Il porte sur la nouvelle collection d'urnes conçues par Diane Leclerc Bisson, designer industriel et anthropologue, pour des rituels cinéraires liés à la nature, dont une étonnante urne de glace destinée à la dispersion des cendres dans un cours d'eau. Ces créations découlent d'une étude anthropologique sur les perceptions des Québécois face à la crémation et aux urnes elles-mêmes, étude réalisée à partir d'entrevues et de sondages explique Julia Duchastel, vice-présidente chez Memoria. Pour Mme Duchastel, cette réflexion sur les nouveaux rituels est fascinante, la dispersion est incontournable et doit faire l'objet d'une symbolique et d'un cérémonial adaptés.

Le 26 octobre 2014, l'émission *Second Regard* présentait le reportage « Quel avenir pour nos morts ? », dans lequel Bertrand Beyern, guide et conférencier au cimetière du Père-Lachaise à Paris, et Jean-Didier Urbain, anthropologue et auteur de *L'archipel des morts*, nous entretiennent chacun à leur façon du rôle du cimetière à ciel ouvert. L'un évoque comment ce lieu de mémoire est un prétexte pour parler de soi et ne pas se faire oublier, traversant le temps avec un monument personnalisé et voisinant des célébrités. L'autre met l'accent sur le déni de la réalité biologique de la mort, faisant du cimetière un lieu de conservation symbolique à perpétuité, avec des objets substitués du corps. Leurs propos convergent pour dénoncer la liquidation des morts par la crémation, le remplacement des épitaphes par les récits de vie et la case sinistre dans un columbarium, considérant qu'on risque fort de vous y oublier davantage. Avec ses trois millions de visiteurs par année, le cimetière du Père-Lachaise ne risque pas de tomber dans l'oubli pour le moment, mais qu'en serait-il sans ses célébrités et ceux qui les font revivre ?

Dans *Le Devoir* du 31 octobre, André Lavoie présentait une critique, intitulée « L'art de retourner à la poussière », du documentaire *Le pas de la porte* (coté 3 étoiles) d'Iphigénie Marcoux-Fortier et Karine van Ameringen. Ce documentaire traite du déclin des salons funéraires familiaux en région, lesquels proposent des méthodes douces et naturelles d'embaumement pour contrer l'inévitable standardisation de la mort.

Le 31 octobre, le journal *24 h* annonçait l'arrivée de la Fête des Morts dans un article de Marie-Hélène Chartrand, intitulé « La mort et ses traditions ». Dans l'entrevue qu'elle a accordée, Mariana Castellanos, coordonnatrice de l'événement, qui en est à sa troisième édition, explique qu'au Mexique, premier pays invité, cette fois avec Haïti, la mort est vue de façon positive, attirante et même coquette. Le Jour des Morts est une journée très colorée et en novembre on monte des autels partout pour célébrer le souvenir des défunts. Durant la fête, inaugurée chez Alfred Dallaire Memoria, à Outremont, plusieurs activités étaient au programme : des ateliers d'art, où l'on pouvait fabriquer des figurines en papier mâché, une exposition à l'Arthotèque, des conférences sur la mort, un atelier gastronomique où des mets mexicains typiques de la Fête des Morts étaient offerts, des concerts de musique mexicaine et haïtienne sur le thème de la mort, et même des artistes de cirque.

Autre son de cloche sur la disparition des rites : le *Journal de Montréal* publiait, le 1^{er} novembre, un court article de Caroline Pailliez sur « Le graveur de tombes » Benoît Salvail, qui doit travailler 12 heures par jour, car il n'y a pas assez de graveurs pour répondre à la demande. À Montréal, il n'y a que six graveurs artisans.

La Corporation des cimetières catholiques de Chicoutimi vient de diffuser une application virtuelle permettant aux familles de retrouver leurs défunts dans les cimetières de la région, en commençant par ceux de Saint-François-Xavier, Sacré-Cœur et Saguenay, et le Mausolée-Columbarium. Le site Internet propose aussi la visite d'un circuit historique développé par l'historien Éric Tremblay, avec des arrêts devant les tombes de personnages importants de Chicoutimi. Selon Alain Girard, directeur de la Corporation des cimetières de Chicoutimi, d'autres personnages seront ajoutés, d'autres applications développées et d'autres cimetières intégrés au site, jusqu'à dix par année. Il compte vendre son expertise ailleurs au Québec. (voir *Le WEB fait son entrée dans les cimetières*, sur ICI Radio-Canada.ca, 10 novembre)

L'article de Frédérique Doyon, intitulé « Mutation à vitesse grand V des églises » et paru dans *Le Devoir* du 14 novembre, présente les résultats de la dernière enquête du Conseil du patrimoine religieux du Québec, dévoilés lors de son Forum annuel qui avait pour thèmes « Connaître, restaurer, réutiliser ». Selon le conseiller Denis Boucher, depuis le dernier état des lieux en 2012, il y a une accélération sans précédent. Aux 270 églises fermées, vendues ou démolies depuis 1960, 164 nouveaux cas se sont ajoutés - dont 72 en 2014 -, pour un total de 434. Pire, pour 180 lieux de culte déjà transformés, on en compte maintenant 190 sans usage prévu, dont 61 ont été démolis - le double d'il y a deux ans. De ce nombre, 42 l'ont été de façon volontaire. Seule bonne nouvelle, parmi les 180 nouvelles vocations de nos églises, les projets multifonctionnels l'emportent (58) sur les condos, et le tiers des rachats a été fait par des municipalités, une tendance qui se confirme heureusement.

Sur le site de Radio-Canada, Frédéric Arnould publiait le 21 décembre « *Un enterrement coûte cher à Vancouver* », soit 22 000 \$ au cimetière Mountain View, le seul de la ville, selon son gérant Glen Hodges. Pour ce prix, une concession peut contenir un maximum de deux cercueils et huit urnes à perpète. En banlieue, les coûts vont de 11 000 \$ à 50 000 \$. Voilà pourquoi 90 % des habitants de la Colombie-Britannique se font incinérer, le taux le plus élevé du continent.

Dans un reportage présenté au *Téléjournal* du 28 janvier et intitulé « La communauté musulmane incapable de se trouver un cimetière », Geneviève Asselin et Francyne Doyon se sont penchées sur ce défi d'intégration. Le seul cimetière musulman au Québec est situé à Laval, il est mal entretenu et ne convient plus au besoin de cette communauté grandissante. Y sont interviewés, entre autres, Hadjira Belkacem, présidente de l'Association de la sépulture musulmane au Québec, et l'ex-maire d'Huntington, Stéphane Gendron, qui s'était buté aux préjugés raciaux de quatre conseillers municipaux sur six quand il s'est agité de vendre un terrain inutilisé à la communauté musulmane.

Souvenirs du cimetière du pénitencier St-Vincent-de-Paul

Nous avons appris dernièrement que le cimetière du pénitencier St-Vincent-de-Paul a été rasé ! C'était un petit cimetière fédéral situé à l'extérieur de l'enceinte de la prison, un peu plus au nord sur la montée St-François, et il constituait une notable exception, car au moment de son ouverture était l'un des rares cimetières du Québec qui n'ait pas relevé d'une institution religieuse.

Inauguré en 1873, le pénitencier de St-Vincent-de-Paul fonctionnait presque en autarcie, avec sa production maraîchère et ses ateliers; posséder son propre cimetière était dans cette perspective très logique. C'était une pratique courante dans les pénitenciers fédéraux, qui, également, entre autre en Ontario, se faisait fort de fournir les cadavres nécessaires aux différentes facultés de médecine, ce qui évitait aux étudiants d'avoir recours à des procédés douteux pour s'en procurer.

Plusieurs hôpitaux de Montréal du 19e siècle avaient aussi l'habitude de prendre en charge les malades qui mouraient indigents, mais plutôt que d'avoir leur propre cimetière, ils avaient des concessions dans des cimetières existants. L'hôpital St-Jean de Dieu dans le village de la Longue-Pointe faisait toutefois exception (l'actuel hôpital Hippolyte-Lafontaine), mais ce cimetière est aujourd'hui disparu sous un stationnement de l'entrepôt de la SAQ près du pont-tunnel.

Rien n'empêchait toutefois un détenu d'être enterré dans un cimetière paroissial auprès des siens. Le cimetière carcéral en était un pour ceux qui n'avait pas de famille pour les réclamer, ou encore pour les cas de suicide ou de peine capitale. Car avec la morale qui prévalait à l'époque, enterrer un forçat avec les membres de sa famille pouvait porter scandale. Il faut savoir que les corps des suicidés n'étaient pas admis dans les cimetières catholiques; bien que certains cimetières avaient un petit coin à l'écart que l'on appelait la section des pendus qui ne faisait canoniquement pas partie du champ des morts et où toute forme d'épithaphe était interdite. Il est très difficile d'identifier les gens qui y reposent, car les seules inscriptions gravées sur l'unique monument sont des numéros de matricule. Comme si l'on avait voulu dépersonnifier et punir le détenu jusque dans l'au-delà... Bien qu'on y pratiquait des rites chrétiens lors des inhumations (des aumôniers catholique, protestant et juif était attaché à la prison), ce cimetière n'était pas consacré, il n'était ni catholique ni protestant.

Il est infiniment regrettable que le gouvernement fédéral n'ait pas valorisé davantage ce très rare témoignage de cimetière carcéral au Québec dans un quartier qui a été tant marqué par la présence du Vieux Pen et des autres établissements de détention, d'autant plus qu'une partie des bâtiments du site a été reconnu comme lieu historique national !

Vous trouverez dans un album photos Facebook de Patrimoine funéraire Montréal, deux photographies qui sont, à notre connaissance, les seules disponibles. Si vous détenez des informations sur ce cimetière, nous vous serons reconnaissants de nous les partager.

Lieu de sépulture de la saison : Le cimetière de l'Est – Repos Saint-François d'Assise

Le 2 novembre dernier s'est déroulée une visite au cimetière Repos Saint-François d'Assise, à l'initiative d'Alain Tremblay, de la Fédération de l'Écomusée de l'Au-Delà. Étaient présents quelques membres de Patrimoine funéraire Montréal et des représentants de l'Association de la sépulture musulmane au Québec.

Cette rencontre avait deux objectifs. D'abord, montrer le potentiel du cimetière pour de futures visites guidées. Puis, rencontrer l'Association de la sépulture musulmane au Québec, qui cherche un lieu d'inhumation pour ses morts, dont ce grand cimetière pourrait disposer.

En tout premier lieu, notre guide nous informe que le Cimetière de l'Est fut fondé en 1916 et qu'il s'est agrandi durant les années 1950 pour devenir ce grand site que nous connaissons aujourd'hui. Ce cimetière couvre une superficie de 7,5 millions de pieds carrés, ce qui en fait l'un des plus grands cimetières du Québec. Plus de 250 000 personnes y sont inhumées, ainsi que les ossements des défunts exhumés du vieux cimetière de la Longue-Pointe (1723-1917) lors des travaux de construction du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. En 1987, la paroisse Saint-François d'Assise et l'Archevêché de Montréal choisissent de changer son nom en celui de Repos Saint-François d'Assise.

Quelques personnages illustres sont inhumés dans ce cimetière : Hubert Aquin, Claude Blanchard, Émile "Butch" Bouchard, Jean Duceppe, Marie-Anne Houde (belle-mère d'Aurore l'enfant martyr), Louis Laberge (président de la FTQ) et Mia Riddez (auteure de *Rue des Pignons*).

Compte tenu du grand potentiel de ce lieu de sépulture, il est souhaitable de le faire connaître davantage à la population montréalaise et aux amateurs d'histoire. D'ailleurs, nous vous invitons à parcourir l'album photos Facebook de Patrimoine funéraire Montréal.

